Archives alainberset.ch — copie d'archive
Entretien avec Alain Berset « Grossesses à l'essai : non », paru dans Le Matin le 09.06.2015.
Adresse d'origine : https://www.edi.admin.ch/edi/de/home/dokumentation/interviews/grossesses-a-l_essai---non.html
Copie : Internet Archive, capture du 09.12.2019 — https://web.archive.org/web/20191209103127/https://www.edi.admin.ch/edi/de/home/dokumentation/interviews/grossesses-a-l_essai---non.html

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern

Grossesses à l'essai : non

Le Matin - 09.06.2015

Le Matin: Encore 14% d'indécis lors dernier sondage sur le DPI... Comment expliquez-vous cette forte indécision populaire?

Alain Berset: 14%, c'est beaucoup, alors qu'on a eu une discussion et une information très larges. Mais je crois que cela montre que c'est un thème complexe, sur lequel il vaut la peine de prendre le temps de bien s'informer. Le sondage remonte à trois semaines... Confrontés à une discussion comme celle-là, les gens se sont dit qu'ils avaient encore le temps avant de se décider.

Où se situe à votre avis la plus grande résistance?

Dès le moment où l'on peut aborder le sujet avec les gens, et dans les manifestations auxquelles j'ai participé, je n'ai pas été confronté à de grandes résistances. Quand on explique qu'on souhaite simplement autoriser beaucoup plus tôt les mêmes tests qu'on autorise aujourd'hui sur un fœtus de trois mois, qu'on va intervenir sur quelques cellules, les gens se disent: «Tiens, c'est vrai, pourquoi est-ce qu'on ne le fait pas plus tôt...» C'est moins de souffrance pour la mère, et ça évite peut-être un avortement.

Votre parti laisse la liberté de vote... Le soutien plus appuyé de vos camarades ne vous manque-t-il pas aujourd'hui?

Il y a quatre votations populaires au mois de juin et c'est exigeant pour les partis. Ce que je constate, c'est que le PLR, le PDC, le PS, les Verts, les Vert'libéraux et le PBD ont tous pris une décision pour un oui. Au PS, c'était un oui clair. Par contre, au moment de décider d'une

recommandation de vote, par respect pour une question assez privée, le PS a laissé le libre choix. Le seul grand parti qui a plaidé pour un non, c'est l'UDC, qui n'a pas soumis cette question à l'assemblée des délégués et a décidé dans un comité.

Il y a des motifs religieux pour s'opposer au DPI, mais on sent aussi une certaine éthique humaniste qui craint une dérive dans l'utilisation du matériel génétique humain. Que dites-vous à ces gens-là?

On peut faire aujourd'hui comme si le diagnostic préimplantatoire n'existait pas, mais il existe! Il est pratiqué partout en Europe, sauf chez nous. En Suisse, la seule alternative qu'on offre aux couples concernés, ceux qui ont besoin de cette technique, c'est d'aller faire ce DPI à l'étranger avec des règles fixées par d'autres. Je préfère l'autoriser ici, mais avec des conditions strictes.

A votre avis, dans l'évolution de la génétique, l'homme ne risque-t-il pas de devenir une sorte d'OGM, pour devenir plus résistant aux maladies?

Evidemment non, il faut tout faire pour l'éviter, il faut le plus grand respect pour la nature, pour la vie humaine... Et justement, parce que ce sont des questions extrêmement sensibles et que des techniques existent, le rôle d'un Etat, de la politique et du peuple est de définir ce qui est autorisé ou pas. On ne peut pas faire comme si cela n'existait pas, c'est la politique de l'autruche, et cela ne peut pas être une politique publique...

Vous avez dit que le coût d'un DPI pour un couple se situait dans une fourchette de 5000 à 10 000 francs à sa charge. La LAMal ne devrait-elle pas le prendre en charge?

Non, parce qu'il ne s'agit pas du traitement d'une maladie. La même question se pose avec la fécondation in vitro, mais, pour la même raison, on a toujours dit qu'elle ne serait pas remboursée.

On pourrait rembourser le DPI, cela permettrait des économies liées aux coûts engendrés par une personne handicapée dans sa vie?

C'est exactement le type de réflexion que nous ne souhaitons pas, il ne s'agit en aucun cas de définir ce qui est bien ou n'est pas bien. Avec le DPI, il s'agit d'une liberté créée pour les parents qui en ont besoin. C'est une possibilité, pour ne pas passer par une grossesse à l'essai, avec le risque d'un avortement. Le 14 juin, on vote seulement sur ce principe. Ensuite, l'année prochaine, s'ouvrira un autre débat avec la loi qui fixera le cadre de la pratique.

Letzte Änderung 09.06.2015